

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

febi 33889 huile de boîte automatique (ATF)
Numero d'article: 33889, 100706, 100707, 108991

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
 Wilhelmstr. 47
 58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
 Téléphone +49 2333 911-0
 Téléfax +49 2333 911-444
 Site internet www.febi.com
 E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com

Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

Société +49 2333 911-0

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

DANGER

Contient:

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

2.3 Autres dangers**Dangers pour la santé**

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**Type de produits:**

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - 100	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
	CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
0,1 - < 0,25	2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol
	CAS: 1218787-32-6, EINECS/ELINCS: 620-540-6, Reg-No.: 01-2119510877-33-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1C: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M_acute = 10
0,01 - < 0,1	N,N-Dimethyl-n-octadecylamine
	CAS: 124-28-7, EINECS/ELINCS: 204-694-8, Reg-No.: 01-2119486676-20
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Acute Tox. 4: H302 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410
0,01 - < 0,1	3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine
	EINECS/ELINCS: 939-485-7, Reg-No.: 01-2119974116-35
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage en magasin seulement dans leurs emballages d'origine et bien fermés.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 08.11.2019, Révision 08.11.2019

Version 09. Remplace la version: 08

Page 4 / 11

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile

DNEL

Substance
N,N-Dimethyl-n-octadecylamine, CAS: 124-28-7
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 1 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 1 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme: 1 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme: 0.5 mg/kg bw/d (AF=100).
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme: 1 mg/kg bw/day 5.6 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 5.6 mg/m ³ 5.6 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme: 2.7 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme: 0.74 mg/kg bw/day 5.6 mg/m ³ .
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme: 2.112 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme: 0.3 mg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme: 0.214 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systémiques à long terme: 0.214 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systémiques à long terme: 0.745 mg/m ³ .
3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme: 4.9 mg/m ³ (AF= 25).
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme: 0.7 mg/kg bw/d (AF= 100).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systémiques à long terme: 0.74 mg/m ³ (AF= 50).

PNEC

Substance
N,N-Dimethyl-n-octadecylamine, CAS: 124-28-7
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 130 µg/L (AF= 100).
Eau de mer, 0.03 µg/L (AF= 100).
sédiment (eau douce), 1.25 mg/kg dw (AF=50).
sédiment (Eau de mer), 0.125 mg/kg dw (AF=500).
soildu sol, 1 mg/kg dw (AF=10).
Eau douce, 0.26 µg/L (AF= 10).
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg.
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6
Ingestion (alimentaire), 2 mg/kg food.
soildu sol, 5 mg/kg soil dw.
sédiment (Eau de mer), 0.169 mg/kg sediment dw.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 08.11.2019, Révision 08.11.2019

Version 09. Remplace la version: 08

Page 5 / 11

sédiment (eau douce), 1.692 mg/kg sediment dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1500 µg/L.
Eau de mer, 0.021 µg/L.
Eau douce, 0.214 µg/L.
3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine
Eau douce, 0.84 µg/L (AF= 50).
Eau de mer, 0.084 µg/L (AF= 500).
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1.3 mg/L (AF= 10).
sédiment (eau douce), 3.19 mg/kg dw (AF= 1).
soildu sol, 1.59 mg/kg dw (AF= 1).
sédiment (Eau de mer), 0.32 mg/kg dw (AF= 10).

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
> 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	190 (EN ISO 2592) (COC)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	0,84 15°C (DIN 51757)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	18 mm²/s 40°C (DIN 51562)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation
Acides
Composés fortement basiques

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 08.11.2019, Révision 08.11.2019

Version 09. Remplace la version: 08

Page 7 / 11

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
N,N-Dimethyl-n-octadecylamine, CAS: 124-28-7
LD50, oral, rat: >2000 mg/kg bw (OECD 401).
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, dermique, lapin: >= 2000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, rat: >= 5000 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, rat: >= 5,53 mg/l (OECD 403).
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6
LD50, oral, rat: 1500 mg/kg bw (OECD 425).
3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine
LD50, oral, rat: 300 - 2000 mg/kg bw.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. D'après les données d'essais

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 08.11.2019, Révision 08.11.2019

Version 09. Remplace la version: 08

Page 8 / 11

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
N,N-Dimethyl-n-octadecylamine, CAS: 124-28-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 0,18 mg/l (OECD 203).
EC10, (72h), Desmodemus subspicatus: 4,31 µg/l (OECD 201).
EC10, (48h), Daphnia magna: 0,593 mg/l (OECD 202).
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
EL50, (24h), Daphnia magna: >10000 mg/l (OECD).
LL50, (96h), Pimephales promelas: >100 mg/l (OECD).
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: >100 mg/l (OECD).
NOEL, (21d), Daphnia magna: 10 mg/l (OECD).
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6
LC50, (24h), Danio rerio: >0.29 mg/L (OECD 203).
EC50, (24h), Daphnia magna: 0.21 mg/L (OECD 202).
EC10, (72h), Daphnia magna: 34.1 µg/L (OECD 201).
EC10, (21d), Daphnia magna: 10.7 µg/L (OECD 211).
3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine
LC50, (96h), poisson: 2.14 mg/L.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

130208*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 08.11.2019, Révision 08.11.2019

Version 09. Remplace la version: 08

Page 10 / 11

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

**16.1 Mentions de danger
(SECTION 03)**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (D'après les données d'essais)

Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: N,N-Dimethyl-n-octadecylamine
 SECTION 3 ajouté: 3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine
 SECTION 3 ajouté: 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol
 SECTION 2 supprimé: EUH208 Peut produire une réaction allergique.